L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN 24 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES RIVALITÉS.

PAR

ARMAND LAPOINTE.

IX

—Vous préférez laisser mourir votre mari à mécontenter M. Malicorne!

—A la grâce du bon Dieu!

—Pauvres gens! murmura Jacques Hervey. Comment vaincrai-je cette résistance?

—Il crut avoir une inspiration heureuse et courut chez le tambour de ville.

—En pareille circonstance, pensa-t-il, tout est permis, et les scrupules sont hors de saison.

—Prenez votre caisse, dit le médecin, et allez lire cet avis dans toutes les rues du village.

En même temps, il écrivit quelques lignes sur un feuillet de son carnet, qu'il déchira et remit au crieur public. Celui-ci le prit et lut ce qui suit:

"Le docteur Hervey offre de donner ses soins, gratis, aux habitants malades de Château-Bernard, pendant toute la durée de l'épidémie cholérique."

—C'est bien, monsieur, dit le tambour de ville, je pars dans cinq minutes.

Jacques Hervey rentra chez lui un peu plus tranquille; il avait la conscience d'avoir accompli un devoir.

Le tambour de ville quitta son tablier de sabotier, prit sa caisse et partit.

Au moment où il sortait de chez lui, il rencontra Jean Malicorne.

—Où vas-tu, Patouillet? demanda l'usurier.

L'homme, sans mot dire, mit dans la main de Jean Malicorne l'avis qu'il était chargé de publier, et, assujettissant sa caisse sur sa cuisse, il s'apprêta à faire le roulement ordinaire.

—Tu es bien pressé, mon garçon, observa Malicorne.

—C'est que la chose est pressante, monsieur.

—Oui dà! Eh bien, veux-tu, mon garçon, que je te donne un bon avis, à toi qui es chargé si souvent d'en transmettre aux autres?

—Je veux bien, monsieur Malicorne.

—Combien te rapporte ta place de tambour de ville?

—Quatre-vingts francs par an, sans compter l'affichage et les avis particuliers.

—Et tu y tiens, n'est-ce pas?

—Dame! vous comprenez, j'ai deux enfants, et les sabbots ne rapportent guère!

—Eh bien, rentre chez toi et allume ta pipe avec ce papier. Crois-moi, c'est un bon avis que je te donne là.

—C'est bon, monsieur Malicorne, c'est bon! j'ai compris.

—Ça prouve en faveur de ton intelligence, mon garçon.

—Cependant, il y a une difficulté.

—Laquelle?

—C'est que j'ai reçu cinq francs.

—Cinq francs! s'écria l'avare, tu ne mens pas au moins.

L'homme leva la main en l'air.

—Je le jure, monsieur Malicorne.

—C'est un bon métier que le tien!

—Oh! tout le monde n'est pas généreux à la façon de M. Hervey.

—Tu crois? Eh bien, voici cinq francs! comme ça tu ne perdras rien.

—Merci bien, monsieur Malicorne; mais comment m'y prendrais-je pour les rendre moi-même; cela n'est pas facile, hein?

Malicorne réfléchit un instant.

—Enveloppe la pièce blanche dans le papier et fais porter le tout chez M. Hervey par Pierrot, ton fils. Tu sais où demeure le Parisien.

—Oui, monsieur Malicorne.

—Surtout prends garde à ta langue.

Cinq minutes plus tard, un enfant de dix ans, aux cheveux jaunis par le soleil, à la figure toute barbouillée, remettait à Suzanne un papier chiffonné renfermant une pièce de cinq francs.

—Qu'est ceci? demanda le docteur Hervey, en recevant le pli sale par les doigts de l'enfant.

La pièce d'argent roula sur le parquet.

Il la ramassa un peu surpris et jeta les yeux sur le papier: c'était la feuille qu'il avait détachée de son carnet.

Il éprouva quelque chose comme un mélange de rage, de désespoir et de désir de vengeance; mais cette sensation fut de courte durée.

—Eh bien, non! s'écria-t-il, je ne céderai pas! Et nous verrons si de notre côté chi sera vainqueur jusqu'au bout!

L'arrivée inattendue d'un des personnages de ce récit allait changer les conditions de la lutte.

Ce personnage n'était autre que M. Laroche.

En le voyant entrer dans son cabinet, Jacques Hervey crut à une aggravation dans l'état de l'enfant, et il éprouva la plus douloureuse de toutes les angoisses; s'il s'était trompé, s'il avait trompé un père de famille! C'était bien autrement grave à ses yeux que l'animosité de Malicorne.

—Comment se trouve votre fille, monsieur? lui demanda-t-il vivement.

—Très bien docteur. Si bien, qu'à son réveil elle a demandé à manger et à se lever. Aussi n'est-ce point elle qui motive ma visite, mais bien vous.

—Moi?

—Vous-même, monsieur. Je venais dit, ce matin, que j'espérais pouvoir m'acquitter un jour envers vous de la guérison miraculeuse de mon enfant; je ne croyais pas l'occasion si proche. Je veux commencer dès aujourd'hui.

—Expliquez-vous, monsieur.

—Dans toute autre occasion, l'entretrais dans de longs détails qui vous expliqueraient ma démarche,—nous y reviendrons un jour;—en ce moment les instants sont précieux et il faut aller droit au fait. Jean Malicorne est mon ennemi, je sais qu'il est aussi le vôtre. Il m'a fait, pendant dix ans, une guerre abominable; j'étais fort et n'avais besoin de personne, il n'a pu m'abattre. Dans l'intérêt de son fils, il a dû entamer contre vous une guerre d'une autre nature, plus dangereuse encore, parce que vous avez besoin de tout le monde. Vous succomberiez comme ont succombé trois ou quatre de vos confrères qui avaient en l'idée de venir s'établir ici. Fai résolu qu'il en serait autrement. J'espère que votre grand mérite et mon concours seront suffisants pour cela. Ce n'est point, monsieur, ma protection que je viens vous offrir; vous ne me croyez pas, j'espère, capable d'une pareille impertinence: un homme comme vous n'a pas besoin d'être protégé. C'est l'union d'un savant que l'on persécute, et d'un homme qui se croit assez puissant pour opposer un contre-poids à cette persécution que je vous propose. L'acceptez-vous?

—Ah! monsieur, s'écria Jacques Hervey, très ému de cette marque de sympathie, vous avez une manière d'acquitter vos dettes qui doit vous faire bien des amis.

—Et des ennemis aussi, dit M. Laroche en souriant; mais de ceux-ci je ne me préoccupe guère, ne les craignant pas. Vous acceptez, c'est convenu; mais cette ligue serait puérile si dès ce moment, elle ne se traduisait pas par des faits. J'occupe environ cinquante ouvriers qui habitent le bourg. Voulez-vous être leur médecin, et, à titre de rémunération de vos soins, accepter de moi la somme annuelle de deux mille francs, et cela sans compter la clientèle de ma maison?

Le docteur Hervey serra la main de M. Laroche.

—Vous n'avez jamais douté de ma réponse! lui dit-il.

—Oh! tenez pour certain que, dans ce marche, c'est encore moi qui suis votre obligé.

—Voilà qui me paraît difficile à prouver.

—Et cependant je vais le faire. Je paie mes ouvriers au mois, comme ce sont de bons travailleurs et des pères de famille, je les paye même en cas de maladie, ce qui arrive souvent à cause des accidents. Évitez, par vos soins, à chacun d'eux un chômage de dix jours par an et, au lieu de faire un sacrifice, je réalise un gain. Êtes-vous convaincu, monsieur le docteur?

—Je suis un mauvais calculateur, monsieur Laroche; mais je sais une chose, c'est que la haine du Malicorne m'a procuré le plus grand bien qu'un homme puisse envier sur terre: de grandes et sincères amitiés, la vôtre et celle de M. Fromentin.

—Le notaire de Vermauton?

—Oui.

—Je le tiens en haute estime, et tous les honnêtes gens professent à son égard la même opinion que moi. Maintenant, docteur, que nous sommes d'accord, partons; il me manque cinq ouvriers aujourd'hui, je crains qu'ils ne soient atteints du choléra.

—Que ne le disiez-vous de suite! s'écria le médecin, conduisez-moi bien vite chez eux.

Les deux nouveaux amis sortirent.

—Nous allons probablement rencontrer quelques résistances, dit M. Laroche, mais ne soufflez mot et laissez-moi agir; il n'est pas un de mes hommes que je ne connaisse sur le bout du doigt.

Dans la première maison où ils entrèrent, le père était mort, la femme agonisait; l'aïeule, une femme de soixante-douze ans, immobile et froide comme la statue de la Douleur, cachait dans ses bras la tête d'un enfant de cinq à six ans; des yeux de la vieille femme coulaient des larmes qui semblaient se congeler sur ses joues ridées.

—Il est trop tard! dit Jacques Hervey après avoir jeté un coup d'œil sur ce triste tableau.

M. Laroche s'adressa à l'aïeule.

—Bonne mère, lui dit-il, prenez courage; je n'abandonnerai ni vous ni votre petite fille.

—Emmenez-le, répondit la vieille; quant à moi, c'est fini, je ne survivrai pas à mes enfants.

—Dans une heure, je repasserai ici.

Les deux hommes sortirent.

—Auriez-vous pu les sauver? demanda M. Laroche à Jacques Hervey.

—Il y a deux heures, oui!

Ils entrèrent dans une seconde maison. Là, un homme d'une force athlétique luttait contre la maladie. Semblable à ces chênes centenaires que l'ouragan frappe sans les abattre, il se roidissait contre le terrible fléau et ne voulait pas mourir.

—Tiens bon, mon vieux Renaud, dit M. Laroche, voici monsieur, un habile médecin, qui vient à ton aide.

Le malade se cramponnait au lit.

—Un médecin! s'écria la femme.

—Allez, docteur, dit M. Laroche.

Jacques Hervey agissait déjà.

—Bon Jésus! que dira M. Malicorne? ajouta Mme Renaud tout éplorée.

—Vous me l'enverrez, madame Renaud, dit M. Laroche.

—C'est que....

—Eh bien?

—Nous lui devons au moins cinquante francs.

—Je les payerai pour vous.

—Il nous mettra à la porte de cette maison qui lui appartient.

—Je vous logerai.

La femme se tut, mais sa crainte ne semblait pas apaisée.

—C'est Prosper Malicorne qui soignait votre mari? demanda M. Laroche.

—Oui, monsieur.

—Et sa dernière visite date de quand?

—Il y a une heure.

—Il n'a rien ordonné?

—Si vraiment. Ceci.

Elle montra des pilules qui étaient dans une soucoupe sur la cheminée.

M. Laroche les prit et les passa à Jacques Hervey.

—Voyez donc ce que c'est, lui dit-il.

Le docteur Hervey, tout en soignant le malade, mit une de ces pilules sous ses dents.

—De la mie de pain et du saindoux.

—Pas possible!

—Goûtez-vous-même.

—Ah! l'abominable idiot! Et c'est un pareil cuistre qui prétend vous évincer de Château-Bernard. Non! non! mille fois non! cela ne sera pas!

Il s'adressa au malade, qui était un peu plus calme:

—Ecoute-moi, Renaud, lui dit-il; ce matin, à sept heure, ma fille était mourante; comme toi, elle avait été atteinte du choléra; M. Hervey l'a soignée, et en ce moment tout danger a disparu; elle est sauvée. Il en sera ainsi de toi. Veux-tu vivre?

—Oui! dit énergiquement le malade.

—Eh bien, ferme ta porte à Prosper Malicorne et je réponds de tout! Tu m'as compris, n'est-ce pas, et tu sais ce que vaut ma parole?

—Oui!

Mme Renaud leva les bras au ciel; son appréhension était grande.

—Ah! mon Dieu! dit-elle.

—Tenez-vous donc tranquille, ma brave madame Renaud et n'ayez crainte, Malicorne ne dévore que ceux qui ne savent pas se défendre. Avec ceci—il montra les fameuses pilules—je vous réponds que nous sommes maîtres de lui.

(A continuer.)

VAPEURS

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hänover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 8 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à arrivée duquel le bâteau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent,
Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

15 mai

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

3aoùt—6m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à
LORD & MCPEAKE, Agents.
No. 46 de la rue du Camp.

25 juillet—4m.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Mehun, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LORD & MCPEAKE,
No 26 de la rue du Camp.

15 oct.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church ville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau,

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis,

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 126 de la rue de la Commune.

5 août,—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les mardis à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH.

C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaises.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

15 nov.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater du VENDREDI, 22 octobre. Le bateau à vapeur

R. L. HODGE,

Capitaine V. B. Barancq—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct—

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN,
capt. Jas. P. McElroy
commis, Allen Jumel,
et S. Heno.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—9m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine J. F. Ancoin,
Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.

16juillet—1an

Le bateau à vapeur
LIZZIE HOPKINS,
Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Landry,

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
No 40 rue Conti.

27oct—

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M.
Le beau bateau

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.

13 nov—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.

9mai—9m

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE

DE LA NLLE-ORLÉANS,

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,810,194 15
Bons des Etats-Unis	1,000,000 00
Autres bons	1,005,000 00
Propriétés foncières	215,190 41
Dépenses courantes et taxes payées	212,397 25
Dû par des agents de rachat et de réserves	41,146 21
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	661,144 72
[illegible]	343,743
En caisse	679,19
	$4,361,826 5

PASSIF.

Capital	$1,000,000
Surplus	200,000
Profits et pertes	191,606
Dépôts individuels	$2,000,426 26
Dépôts des Etats Unis	2,800 79—2,011,246 14
Circulation	777,146 00
Dû à des banques et à des banquiers	86,971 14
	$4,361,826 5

A une réunion des directeurs, il a été décidé un dividende de six pour cent, qui provient a bénéfices des six derniers mois, sera payable en demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.

3 juillet—d F. F.

A. LURIA, Caissier.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE

DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord.

FRANCE, Trudelle, samedi, 28 novembre.
VILLE-DE-PARIS, Durré, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarmont, samedi, 26 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H. N. O.

nov—1an

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE - ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 14 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

2juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Brace.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadier,

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe; des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA.

partira de son quai, poteau 22, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le — DECEMBRE 1874.

S'adresser à
A. K. EMLER & CO., Agents,
Au No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	Départ: De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	25 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Feldmarschall Moltke	20	22
Hannover	3 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15	17
Koeln	29	4

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
Au No 42 de la rue de l'Union

8 août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 28 novembre, à 8 h. M. M.

Passage .... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, la Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO ....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA .....Capt. L. F. Timmerman,
CUBA ....Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer

CUBA,

Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Julie, Premier District, le SAMEDI, 28 novembre, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz .... $60 en or.

Agents à New York,
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON,
Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 19 décembre.

13 nov—1 an.

Philadelphia via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine 1500 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett .... 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank, 1400 tonneaux

Départ, SAMEDI, 5 décembre, à 8 heures A. M.
Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $35
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage .. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

BILAN

— DE LA —

BANQUE GERMANIA NATIONALE

A LA NOUVELLE-ORLEANS

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires le 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,975 67
Tiré en sus	4,242 85
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000 00
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	38 035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,627 38
Dû par d'autres banques nationales	7,146 36
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,751 6
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 37
Dépenses courantes et taxes payées	11,168 23
Primes payées	40,000 00
Echanges pour le Clearing-House	104,313 58
Billets d'autres banques nationales	5,676 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 60
Espèces	27,673 40
Billets Legal Tender	210,110 00
Total	$1,691,400 84

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	27,000 00
Autres profits non partagés	27,028 52
Billets de banques non rachetées	269 995 0
Dividendes non payés	240 00
Dépôts individuels	$633,591 79
Certificats de dépôts, payables à demande	660 00
Chèques certifiés	11,912 94
Chèques de caissiers non payés	24,997 50—1,026,143 23
Dû à d'autres banques nationales	12,253 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,869 82
Total	$1,691,400 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que le susdit bilan est exact. HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 6 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
H. E. GOGREVE,

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m. Through night express daily, at 4 p. m. Arrive: Express and Mail daily at 8 p. m. Through night Express, daily at 11 a. m. This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

E. P. SHUTE,
General Passenger Agent.

C. H. ALLEN,
General Superintendent.

31 décp

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express de nuit tous les jours à 4 heures p. m. Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans. Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M. Express de nuit, tous les jours à 11 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

E. P. SHUTE,
Agent-Général pour les passages.

C. H. ALLEN,
Surintendant-Général.

31 décp

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	4:30 P. M.	Malle	10:35 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 13 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:30 A. M.	Express	11:00 P. M.
Mail	4:30 P. M.	Mail	10:35 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. april 13

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour .... 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans .... 10 cents.

Pour la station de Gentilly 15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11	"
Midi		1	P. M.
2	" P. M.	3	"
4	"	5	"
6	"	7	"

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-général.

5avril—

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de transport par vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points de vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant [illegible] heure, le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

Ed. CHAS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1

Sur les risques d'incendie	$414,552 56	
Sur les risques de mer	101,150 83	
Sur les risques de rivières	42,874 66	
Total des primes		$558,658 6
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$126,806 90	
En moins—Primes rem boursées	11 776 56	
		$177,382 5
Montant net des primes		$381,276 64
Réassurances	$ 42,923 88	
Pertes par le feu	$143,079 07	
Pertes sur mer	67,172 08	
Pertes sur rivières	9,774 91	
		$260,017 06
Dépenses, taxes, etc, intérêt	17,401 46	
Commissions des affaires d'agences	7,796 87	
Réfaction (rebate) aux assurés	20,773 40	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	$25,000 000	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
	50,000	
		417,91 6
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 40,407 16
Effets à recevoir, pour primes	15,077 14
Bons de la ville et autres bonds	126,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,514 50
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,736 50
Primes en voie de recouvrement	104,270 62
Comptes en suspens	3,100
Primes d'agence pour décembre	11,013 29
Mandats	6,790
Succursale	4,634
Louisiana Cotton Factory	1,979
Propriété au coin des rues Canal et Camp	70,002 77
Autres propriétés foncières	24,532 29
Dû par des Compagnies d'assurance	7,496 76
	$774,505 77
Dépréciation	97,580 94
Valeur sur le marché, au comptant	$676,924 83

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	126,806 90
Intérêt sur le capital dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11 116 16
Effets à payer	1,716
Réclamations non réglées	3,361 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 87

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

F. CHS CUVELLIER,
Notaire Public
Au No 146 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

18 fev—1 an

Louisiana Savings Bank

— AND —

Safe Deposit Company.

Au No. 51 de la rue du Camp.

CAPITAL $500,000

E. C. PALMER, président,
JAS. JACKSON, vice-président.

— DIRECTEURS: —

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.	

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent.

19 juil—6m

JOHN S WALTON, Caissier

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

— ET DE —

MACHINES DE TOUTE SORTE

— DE —

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour le meilleur Machine à Vapeur pour Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Vapeur.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour le meilleur Soufflet pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'Installation de Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boucauts et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

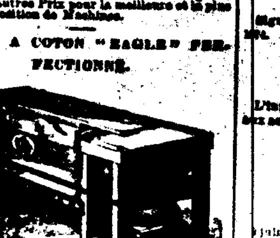

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans, et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été retourné, malgré le nombre immense qui en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres Moulins à coton; —en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques, dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les acheteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle avec la certitude de ne pas faire un essai. Ce Moulin est le plus ancien et qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage.

Le soussigné a été tient constamment en grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Malle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars au grand nombre de Foires de l'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

— PRIX: —

Moulins de 40 scies $[illegible]		Moulins de 60 scies $[illegible]	
" 45 "	[illegible]	" 70 "	[illegible]
" 50 "	[illegible]	" 75 "	[illegible]
" 55 "	[illegible]	" 80 "	[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR

— ET —

Evaporateurs de COOK.

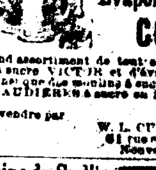

Un grand assortiment de toute grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK ainsi que des moulins à sucre de MILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par

W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles,
Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud"

Moulins à Maïs

— ET A —

FARINE

— DE —

STRAUB.

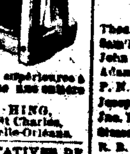

Ces moulins célèbres sont bien supérieures à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles,
Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.

1.600 EN USAGE.

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but:

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

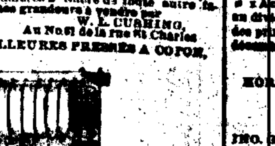

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

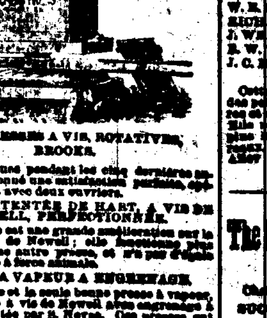

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell, ayant engrenage à friction inventée par S. Noyes. Cette presse a été employée pendant les six années passées par quelques uns des plus grands Planteurs et peuvent presser 80 balles par jour. Une de ces Presses fonctionne avec un opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désirant une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, feront bien d'examiner dans les magasins du soussigné les meilleurs assortiments du marché et à des prix modiques. A vendre aussi la vis et [illegible] de Vis de Newell, de toutes grandeurs, à prix [illegible].

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

— DES —

Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux requisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le [illegible] 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques feu	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	[illegible]
En moins—primes non expirées	[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874	[illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]
Bénéfices	[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bons de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bons hypothécaires du Turners Association	[illegible]
Bons hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.

F. CHS CUVELLIER, Notaire Public,
Au No 146 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de six pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS: —

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	E. Mc Conel,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reil,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

1juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

25 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes des rivières	[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	[illegible]

Pertes payées et évaluées:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	29,077 [illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Taxes, escompte au lieu de paiement, intérêt du capital, dépenses, escomptes	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Reassurances en voie de recouvrement	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 25 mai 1874.

W. H. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé COMPTANT, à dater du 22 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	G. T. Budduche,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. H. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Grant Fourchimer,	Jas. S. Wolfe,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pinsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Bienn.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000

SIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
Escompte et intérêts	[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	[illegible]
Dépenses générales et taxes	[illegible]
Réserve et dividende sur actions	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:	
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] primes du montant net des primes de l'année 6½, et avoir payé l'intérêt de dividende à ses Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. I. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	S. M. BAYLY,
R. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. B. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALDUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT MCGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes avec équité, et avec la plus libérale promptitude. [illegible] No 41 de la rue du Canal, coin Carondelet.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

[illegible]

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de [illegible] heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURTEVANT, [illegible]

[illegible]

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874	
Incendies	$[illegible]
Mer	[illegible]
Rivières	[illegible]
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	[illegible]
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]
Payé, pertes sur mer	[illegible]
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]
Payé, réassurances	[illegible]
Payé, primes remboursées	[illegible]
Payé, taxes	[illegible]
Payé, dépenses casuelles	[illegible]
Payé, loyer	[illegible]
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]
Payé, dividende	[illegible]
En moins, profits et pertes et intérêts	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Boat	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872	$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible]
Primes sur les Risques de rivières	28,851 46
Primes sur les Risques de mer	[illegible]
Moins les primes rendues	[illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés du 1873	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873	[illegible]
Déduit pour l'année 1873	[illegible]

Pertes payées durant la même période:

Sur les Risques de feu	$[illegible]
Sur les Risques de rivières	[illegible]
Sur les Risques de mer	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Taxes	1,000 00
Réfaction au lieu de scrip	[illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,000
Moins, escompte et intérêts	[illegible]
Pertes non réglées	[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]
Effets à recevoir sur Primes	[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnies d'assurance	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce [illegible] jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

17 janv—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Finale.

Primes reçues	$[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	[illegible]
Total de l'Actif	[illegible]

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, [illegible] pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
[illegible]	B. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Louis Scherck,	H. Hicks,	C. L. Walton
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	M. Frank,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Siebert,
M. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	E. Bader,
B. Wilderman		

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans.

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 février

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$[illegible]
Tiré en delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Mobiliers et Installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à d'autres Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques et à des Banquiers de l'Etat	[illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] 1874.

[illegible]

Exact:

R. FOURCHY,
[illegible]
A. W. [illegible]

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extraits du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$[illegible]
Pertes payées dans l'année	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	[illegible]
Intérêt et épargnes reçus	[illegible]
Montant net de bénéfices—gains de l'année fiscale	[illegible]
Bénéfices nets bruts après paiement de $[illegible] d'intérêts	[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année

Intérêt .... 10 pour cent
Primes .... 20 pour cent.

Actif:

30 avril 1874 .... $1,[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants de primes.

Le 26 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874,—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie [illegible], et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président,
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l. E. Moore,	A. Briede,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H. Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lyle Lyon,
H. Frellsen,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
Joseph Mathey.	

1oct—2m

Second Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	[illegible]
Moins primes rendues	3,166 77
Primes acquises	$[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Pertes sur rivières	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Réfactions (rebate)	[illegible]
Taxes	[illegible]
Loyer	[illegible]
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]
Réservé pour primes non-terminées	[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes	[illegible]

Copie extraite textuelle des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.

H. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	G. Henderson,	C. F. Bienvenu
A. Tertrou,	G. Berner,	C. J. Leeds,
A. M. Portier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
S. Huff,	J. Brunsau,	M. Koiller,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	C. Hopkins,
M. Kern,	W. R. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	E. Le Gen,	E. Ganucheau,
J. B. Géopera.	W. A. Bell	M. Hass.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

RAPPORT ANNUEL.—1873.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter aux sociétaires le résumé de ses travaux expirant le 30 novembre 1873:

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1872, était de	$[illegible]
Recettes depuis cette époque:	
Pour cotisées, admissions, reçues du Collecteur	$[illegible]
Reçu comme don de Société	[illegible]
Reçu, pour deux scripts d'assurance	[illegible]
Reçu, provenant de la vente d'un vieux poêle	[illegible]
Total des recettes	[illegible]
A déduire pour les dépenses pendant le même temps	
Payé, pour assurance de l'Asile et son contenu	[illegible]
Payé, au Gardien de l'Asile, pour salaire des gardes-malades, pour la nourriture, celle des pensionnaires, et pour blanchissage	[illegible]
Payé aux Médecins	[illegible]
Payé aux Pharmaciens	[illegible]
Payé au Secrétaire	[illegible]
Payé au Collecteur	[illegible]
Payé, pour dix bons de secours	[illegible]
Payé, pour réparation à l'Asile et aux tombeaux	[illegible]
Payé, pour différents ustensiles de cuisine	[illegible]
Payé, pour lingerie, couvertures de sommiers, etc	[illegible]
Payé, pour provisions diverses	[illegible]
Payé aux Water Works et pour charbon et gaz	[illegible]
Payé, pour inhumations	[illegible]
Payé, pour funérailles	[illegible]
Payé, pour remboursement d'admissions	[illegible]
Balance en caisse ce jour	[illegible]

Caisse de Bienfaisance.

Cette caisse, tenue pour permettre à nos compatriotes dont les moyens pécuniaires sont trop restreints d'entrer dans notre Société, a été ouverte par la souscription de 41 membres honoraires, ayant fourni à cet effet la somme de .... [illegible]

A laquelle il convient d'ajouter, comme produit net du bal donné par la Société .... [illegible]

Total .... [illegible]

A déduire pour 29 admissions à 11 dol. dont le produit a été versé dans la caisse de la Société .... [illegible]

Restant à la caisse de bienfaisance .... [illegible]

Actif de la Société:

L'Asile et ses dépendances, les différents tombeaux, un terrain au Cimetière St-Louis, 3ème District, s'élèvent à environ .... [illegible]

L'estimation des meubles, lingerie, ustensiles de cuisine, la pharmacie, les accessoires et les médicaments .... [illegible]

Représentant un total de .... [illegible]

Sur lequel sont encore dues par la Société $[illegible] soit .... [illegible]

Actif net .... [illegible]

Rapport du Comité d'Admission.

La Société se composait, au 30 novembre 1872, de .... 1,[illegible] sociétaires

Perdus par le nombre:

Décédés à l'Asile .... [illegible]
Décédés à domicile .... [illegible]
Démissionnaires .... [illegible]
Rayés aux assemblées générales .... [illegible]

Restant de l'ancien effectif .... [illegible]
Reçus depuis la même époque .... [illegible]

Montant l'effectif actuel de .... [illegible]

Classé ainsi qu'il suit:

Fondateurs à l'Asile .... [illegible]
Anciens membres honoraires .... [illegible]
Sociétaires fondateurs, comptant à l'effectif .... [illegible]
Fils de Sociétaires, payant la quotité .... [illegible]
Veuves de Sociétaires .... [illegible]
Membres actifs .... [illegible] total égal [illegible]

Service Médical.

Le rapport du Dr. Tenaire constate qu'il a été traité à l'Asile [illegible] Sociétaires qui y sont restés [illegible] journées donnant environ 17 journées par malade. De plus, ces rapports mensuels établissent qu'il a fait [illegible] visites dans le 1er District; ceux des Docteurs Escoubas, de Roaldès fils et d'Aquin, accusent [illegible] visites pour les 1er et 2ème Districts, enfin, le 3ème District confié à M. A. de Roaldès, a nécessité [illegible] visites.

Les rapports du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des membres du Conseil, n'ont dénoncé aucune plainte contre le service administratif médical ou intérieur.

Le Service administratif, pour l'année 1874, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 10 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, 73, rue Dumaine.
P. Tuyague, Vice-Président, 14, rue Chartres.
J. L. Rosel, Trésorier, rue de Chartres.
J. Schweitzer, 165, Royale.
A. Parra, 69, Bourbon.
J. Lebéné, 425, Vieille-Levée.
J. Remon, 11, Ste-Anne.
J. Hangaud, coin Poydras et Rampart.
E. Hauguet, 85, au Marché.
Mrs. Rosie, 122, rue d'Orléans.
M. G. Bouyer, coin Toulouse et Chartres.
J. Massol, 125, rue St-Pierre.

Formant le comité des Secours.

Formant le comité d'admission.

[illegible]

Liquidation. Liquidation.

Au Prix Coutant.

PEINTURE. PEINTURE.

Rue de Chartres No. [illegible].

ON continuera de vendre les peintures préparées de couleur que l'on désire, à la livre, et à prix réduits. [illegible] peinture française, à [illegible] prix. [illegible]

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL

— DU —

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 21 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
En moins—	
Primes non expirées le 30 avril 1874	[illegible]
Primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Réfaction (rebate)	[illegible]
Taxes d'Etat et d'agence	[illegible]

DEPENSES BRUTES.

Bureau local	$[illegible]
Agences	[illegible]
Profit et Pertes	[illegible]
Balance	[illegible]
En plus—	
Escompte, intérêt, épargnes reçues	[illegible]
En moins—	
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second coba	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Billets à recevoir, prêts par garantie	[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bons de la ville et autres bons	[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	[illegible]
Immeubles	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, [illegible] et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant [illegible] du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 31, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874	$[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]
Sur les risques maritimes	[illegible]
Sur les risques de rivières	[illegible]

Pertes payées dans la même période savoir:

Sur les risques d'incendie	[illegible]
Sur les risques maritimes	[illegible]
Sur les risques de rivières	[illegible]
Taxes	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Loyer	[illegible]
Primes retournées	[illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]
Réserve pour les risques non terminés au 30 avril 1874	[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 mai 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
No. 146, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès	$[illegible]
Montant reçu, intérêts et dividendes	[illegible]
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]
Montant payé sur [illegible] décès	$[illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires	[illegible]

PASSIF.

Polices une "A."	$[illegible]
Polices une "B."	[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamés"	[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,000 00
Chemin de fer du Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Billets et espèces	[illegible]

I. N. MARKS, Président.

L. A. FOURNIER, Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT

— DE LA —

Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis en or	[illegible]
Bons, coupons	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets legal tender	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû des banques nationales	[illegible]
Dû d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
ABE. FOULTON,
[illegible]
[illegible] Directeurs.